

Convention d'accueil d'un groupe en séjour en les locaux de  
la ferme pédagogique d'Ecancourt

**ENTRE :**

D'une part : ***Mairie de la Frette sur Seine***  
*55 quai de Seine*  
*Service Enfance Jeunesse*  
*95530 LA FRETTE SUR SEINE*

D'autre part : **Ferme d'Ecancourt - Association d'éducation à l'en**  
cour du Mûrier  
95820 JOUY LE MOUTIER

**1. OBJET :**

La Ferme d'Ecancourt - Association d'éducation à l'environnement s'engage à recevoir :  
Le Groupe :

*Mairie de la Frette sur Seine*  
*55 quai de Seine Service Enfance Jeunesse*  
*95530 LA FRETTE SUR SEINE*

Nom du responsable : *Mme Elodie Rosati-Gicquel - C. de loisirs Mille Pattes*

Détail de la prestation d'accueil :

Séjour en pension complète pour 12 enfants et 2 adultes du 14 au 17 juillet 2026. Arrivée le 14/07 vers 11h00, départ le 17/07 vers 14h00.

La prestation comprend :

- l'hébergement
- les repas
- l'animation technique des activités proposées par la Ferme d'Ecancourt par un animateur intervenant dans les créneaux horaires suivants : 9h30 à 12h - 14h à 16h et 16h45 à 17h45

Une rencontre préparatoire sera effectuée au préalable avec les responsables du séjour afin de définir le programme d'animation du séjour.

**2. ADHESION**

Le centre accueilli doit être adhérent de l'Association. La cotisation annuelle s'élève à 30€ pour le groupe. Elle est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

### **3. RESPONSABILITES**

Les participants au séjour sont placés sous la responsabilité de l'encadrement du groupe, l'association assurant l'animation technique.

La Ferme d'Ecancourt - Association d'éducation à l'environnement a souscrit un contrat d'assurance multirisques des associations auprès du groupe MAIF.

Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20260120-D-2026-05-DE  
Date de télétransmission : 22/01/2026  
Date de réception préfecture : 22/01/2026

### **4. PARTICIPATION FINANCIERE**

Le tarif total du séjour s'élève à **3 792,00 €** (voir détail sur devis n° DE25/317 ci joint).

### **5. CONDITIONS DE RESERVATION**

Votre réservation sera effective à réception de cette convention signée.

La somme de **1 896 €**, correspondant à la moitié du montant global du séjour, vous sera facturée en cas d'annulation de votre part.

Une facture vous sera adressée après le séjour, sur présentation d'un bon de commande.

Il est accepté une diminution de 10% de l'effectif annoncé lors du devis. Cependant le minimum de facturation est établi à 12 personnes.

Fait à Ecancourt, le 13/01/2026



**FERME D'ECANCOURT**  
Association d'éducation  
à l'environnement  
Cour mürier,  
95280 JOUY-LE-MOUTIER  
Tel : 01.34.21.17.91  
[www.ferme.ecancourt.fr](http://www.ferme.ecancourt.fr)

Pour le groupe

Pour l'Association